

MARQUE NF - CHAMBRES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

DÉCISION D'ADMISSION
 Le 08/08/12 sous n°054.001
 DÉCISION DE RECONDUCTION
 Le 28/01/15 sous n°054.006

Établissement : **FBA**
ZONE ARTISANALE DE BRAUX
AVENUE DES MARGUERITES
08120 BOGNY SUR MEUSE
FRANCE

Siège social : **FBA**
08120 BOGNY SUR MEUSE

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 069** **Chambres de télécommunication** et à la norme **NF P 98-050-1:2006** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 069, pour les produits désignés ci-après.

Type	Classe	Chambres		Equipement			Destinées à être équipées d'un cadre	Nature du matériau constitutif des chambres
		monoblocs	à radier à reconstituer	Orange	Autre opérateur	Non équipée		
L0	TROTTOIR (T)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
L1	TROTTOIR (T)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
L2	TROTTOIR (T)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
L3	TROTTOIR (T)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
1/2 L4	TROTTOIR (T)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
L4	TROTTOIR (T)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
L5	TROTTOIR (T)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
L1	CHAUSSEE (C)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
L2	CHAUSSEE (C)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
L3	CHAUSSEE (C)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
K1	CHAUSSEE (C)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
K2	CHAUSSEE (C)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME
K3	CHAUSSEE (C)	X	X	X	/	X	OUI	BETON ARME

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable un an, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 1/1

Pour tout renseignement - CERIB :

Fabrice GUIRAL

Tél.: 02 37 18 48 39 Fax.: 02 37 32 63 46


Pour le CERIB



Alberto ARENA

Le Responsable des activités de certification

08N004 Code interne : A - O

 L'accréditation par le COFRAC (COMité FRançais d'ACCréditation) atteste de la compétence et de l'impartialité du CERIB (organisme certificateur accrédité sous le n° 5-0002) pour procéder à la certification des produits industriels (portée disponible sur www.cofrac.fr).